



Ville de Saint-Denis-en-Bugey

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 4 juillet 2024 A 18 H 30

Présents : Pascal COLLIGNON, Béatrice RIQUELME, Guy CAGNIN, Marie-Madeleine DIALLO, Jean-Marc FOGOLIN, Valérie CAUWET-DELBARRE, Viviane MAZUE, Véronique MALEYSSON, Géraldine VOLUET, Yvon BABLON, Florence FERRANHO, Salvador PARINI, Sandrine DELERIS, Marie-Line GELEOC.

Excusés :

Claude LABAT a donné pouvoir à P. COLLIGNON
Henri-Pierre ZITO a donné pouvoir à S. DELERIS

Absents :

Arnaud BEGOT
Michaël BRAZ
Julien RIVAUX

Secrétaire de séance : Véronique MALEYSSON

Début de la séance : 18h30

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 2/ Reprise de la cantine/Garderie
 - Règlement intérieur
- 3 / Modification du tableau des emplois
- 4/ Décisions du Maire

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 30 mai 2024

Le compte rendu de la séance du 30 mai 2024 est adopté sans observation.

2 / Reprise de la cantine / Garderie – Règlement intérieur

Monsieur le Maire reprend le règlement intérieur, joint à la convocation, avec l'assemblée. Il rappelle qu'il sera mis sur le site de 3D Ouest et sur celui de la Mairie.

Il rappelle que les parents ont été rencontrés samedi 29 juin, avec deux sessions. Environ une cinquantaine de famille était présente.

Il rappelle que peu de choses vont changer, mise à part la réservation sur un nouveau logiciel.

Un dépliant a été fourni aux familles.

Le conseil valide le règlement à l'unanimité

3 / Modification du tableau des emplois

Monsieur CAGNIN rappelle que suite à la reprise de l'activité cantine et garderie, les 3 agents employés par l'association seront repris. Ils sont actuellement en CDI et après renseignement auprès du centre de gestion de l'Ain il s'avère que la reprise en CDI est la plus adaptée. Des calculs ont été faits afin de trouver un positionnement dans la fonction publique et un ajustement des primes pour maintenir leur salaire.

Il leur sera demandé de venir en plus le premier jour des vacances afin de participer au nettoyage des locaux.

Il en ressort qu'elles auront les temps de travail annualisés suivant :

- 25.25 /35^{ème}
- 22.5/35^{ème}
- 13.06/35^{ème}

Pas de changement de conditions de travail avec des ajustements internes sur le qui fait quoi, à quel moment.

En parallèle, il sera confié la mission de référent cantine, c'est-à-dire l'interlocuteur privilégié pour la cantine à Karine. Pour prendre en compte cette activité et répartir l'activité ménage elle passera de 32/35^{ème} à temps plein.

L'agent d'animation, pour des raisons personnelles, a demandé de diminuer ses heures et passera donc de 29/35^{ème} à 21/35^{ème}.

L'autre référent pour la garderie serait Fabienne, étant sur place matin et soir de l'ouverture à la fermeture.

En totalité nous arriverons à 17 agents.

Sur le tableau apparaît 18 postes car nous avons un poste vacant laissé ouvert après la création du poste d'agent de maîtrise.

Le conseil valide à l'unanimité toutes les propositions.

4 / Décisions du Maire

1 acquisition de concession au cimetière

Informations diverses

- **Demande d'octroi d'un permis exclusif de recherches de mines d'hydrogène, hélium et lithium dit permis « Bugey » dans le département de l'Ain**
Monsieur le Maire informe que la commune est tombée par hasard sur une consultation dans laquelle St Denis en Bugey apparaissait, ainsi que Bettant, Ambutrix, Vaux et Lagnieu. Après renseignements pris auprès de la Préfecture, il s'avère que la commune n'est pas concernée. Cependant, les forages pourraient polluer les nappes phréatiques nous desservant, c'est pourquoi nous avons demandé un rendez-vous à la Préfecture conjointement avec les 4 autres communes.
- **Transfert de compétence Eau/ Assainissement**
A compter du 1^{er} janvier 2026, les compétences Eau et Assainissement doivent être transférées à la Communauté de Communes.
Actuellement nous appartenons à deux syndicats, le STEASA et le SIERA.
La loi autorise la création d'un supra syndicat (fusion des deux syndicats avec au moins une commune extérieure à la CCPA) en lieu et place du transfert à l'intercommunalité.
Les communes adhérentes aux syndicats ont opté pour ce choix et créeront un nouveau syndicat : le SERA.
Le prix de l'eau sera lissé sur 10 ans afin que toutes les communes du supra syndicat aient le même prix.
- **SDI**
Monsieur le Maire rappelle qu'un droit de réponse à l'association « Jeux d'Enfants » a été fait dans le St Denis Info. Les membres de l'association en ont été avertis avant la sortie et ont eu le double de l'article. Il ajoute également que l'aide à la jeunesse s'élève à 70 000 € cette année, sans compter la subvention à la bibliothèque, ni les fluides pour les écoles.
- **Mariage 2024**
Le Maire recherche un ou une secrétaire pour le mariage du 17 aout.
- **Travaux rue Pierre Curie et Av St Exupéry**
Pour la mise en place des nouveaux feux, il est nécessaire de faire déplacer le compteur existant par Enedis. La demande a été faite. Il reste également du marquage au sol à faire. Monsieur PARINI demande si le mur coté pont vieux sera remis en état car il s'effondre juste à coté de la partie déjà réparée. La société sera rappelée.

Monsieur le Maire informe qu'une plus-value fera l'objet d'un avenant d'un montant d'environ 19 000 € HT pour les feux, un puit perdu et un trottoir.

La séance est levée à 19h15.

Le Président

Le Secrétaire